

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY**

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 1er février 2021, au 10 avenue Michaud, sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Rose, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

|                         |                            |
|-------------------------|----------------------------|
| M. Martin Thibeault # 1 | Mme Diane Laverdière # 2   |
| M. Roger Picard # 3     | Mme Charlene Barbe # 4     |
| Mme Maryse Audet # 5    | Mme Ghislaine Cossette # 6 |

Mme Doris Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**1. OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE à 19h35**

**2. 2021-02-15 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès verbal du 12 janvier 2021.
4. *Correspondances et informations :*
  - a. Corporation de développement St-Marc
  - b. Recommandation du Ministère des affaires municipales (MAMH)
5. Résolution MTQ- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet entretien du réseau local (ERL)
6. Demande de commandite pour le projet d'analyse de la qualité des eaux de surface 2021
7. Contrat d'entretien préventif Xylem
8. Soumission CIA informatique - Tablettes
9. Appui au recensement en ligne 2021
10. Dépôt d'une demande de subvention - Projet circuit historique
11. Dépôt d'une demande de subvention - Projet Mosaïculture
12. Gestion des dons (résolution)
13. Comité de construction Centre Dominic Boutin
14. Engagement du nom Centre Dominic Boutin
15. Mandat à la FQM pour avis juridique
16. Rapport mensuel des vacances et des heures cumulées à reprendre
17. Publicité dans le journal et les nouvelles procédures, canevas
18. Location de salle
19. Déneigement
20. Achat d'une carte géographique
21. Achats au nom de la municipalité
22. Horaire des employés
23. Demandes de subventions
24. Association touristique régionale ATR
25. Dépôt du Rapport budgétaire du mois de janvier 2021
26. Adoption des dépenses
27. Période de questions
28. Levée

**Adoptée**

**3. 2021-02-16 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JANVIER 2021**

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Cossette, appuyé par madame la conseillère Charlene Barbe et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021, après quelques correction mineures.

**Adoptée**

**4. CORRESPONDANCE**

**5. 2021-02-17 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (ERL)**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 94 246 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault, appuyé par monsieur le conseiller Roger Picard résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

**QUE** la Municipalité de la Paroisse de Saint-Marc-de-Figuery informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

**Adoptée**

**6. DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE PROJET D'ANALYSE DE LA QUALITÉ DES EAUX DE SURFACE 2021**

**7. 2021-02-18 CONTRAT D'ENTRETIEN PRÉVENTIF XYLEM**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, appuyé par madame la conseillère Maryse Audet et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'octroyer le contrat d'entretien préventif 2021 pour les stations de pompage à l'entreprise Xylem au montant de 1 248.62 \$ avant les taxes applicables.

**Adoptée**

**8. SOUMISSION CIA INFORMATIQUE – TABLETTES**

**9. 2021-02-19 APPUI AU RECENSEMENT EN LIGNE 2021**

**ATTENDU QUE** le prochain recensement se déroulera en mai 2021;

**ATTENDU QUE** Statistique Canada demande l'appui des municipalités pour faire connaître le recensement aux résidents de notre municipalité;

Il est proposé par madame la conseillère Maryse Audet, appuyé par madame la conseillère Ghislaine Cossette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

**QUE** la Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au [www.recensement.gc.ca](http://www.recensement.gc.ca). Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

**Adoptée**

**10. DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION – PROJET CIRCUIT HISTORIQUE**

**11. DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION – PROJET MOSAÏCULTURE**

**12. GESTION DES DONS (RÉSOLUTION)**

**13. COMITÉ DE CONSTRUCTION CENTRE DOMINIC-BOUTIN**

**14. 2021-02-20 ENGAGEMENT DU NOM CENTRE DOMINIC-BOUTIN**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a été initié par le comité des loisirs de Saint-Marc-de-Figuery avant le décès de Dominic Boutin et que celui-ci en faisait partie;

**CONSIDÉRANT QUE** les familles Boutin et Périgny ont toujours été très impliquées dans la municipalité et qu'ils ont investi une importante somme dans le projet;

**CONSIDÉRANT QUE** Dominic Boutin de son vivant était très impliqué socialement dans son milieu;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU**

**QUE** l'éventuel centre récréatif porte le nom de « Centre récréatif Dominic-Boutin » pour une période de 25 ans.

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter le projet de résolution présenté ci-haut mentionné.

**Adoptée**

**15. 2021-02-21 MANDAT À LA FQM POUR AVIS JURIDIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité des loisirs a proposé des résolutions à adopter par le conseil municipal dans le cadre de la gestion des dons;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité des loisirs a proposé des résolutions à adopter par le conseil municipal pour un comité de construction pour l'éventuel Centre récréatif Dominic-Boutin;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale a reçu des recommandations du MAMH et du vérificateur externe à l'effet qu'il serait préférable de demander un avis juridique.

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par madame la conseillère Maryse Audet, appuyé par madame la conseillère Charlene Barbe et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

**QUE** la Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery désigne la directrice générale pour demander un avis juridique à la Fédération des municipalités du Québec (FQM).

**Adoptée**

**16. RAPPORT MENSUEL DES VACANCES ET DES HEURES CUMULÉES À REPRENDRE**

**17. 2021-02-22 PUBLICITÉ DANS LE JOURNAL L'ÉVEIL CAMPAGNARD**

**CONSIDÉRANT QUE** le journal est une entité municipale et que le conseil veut garder le plein contrôle du contenu de celui-ci;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérification auprès du MAMH, qui nous a informés que la municipalité peut vendre elle-même les publicités par l'intermédiaire du comité du journal;

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau conseil a formé un comité pour la réalisation du journal;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU**

**QUE** le comité créé pour la réalisation mensuelle du journal l'Éveil campagnard vende toutes les publicités à y insérer et que dorénavant la Corporation de développement de Saint-Marc ne sera plus mandatée à faire cette tâche.

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Picard appuyé par madame la conseillère Ghislaine Cossette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter le projet de résolution présenté ci-haut mentionné.

**Adoptée**

**18. 2021-02-23 LOCATION DE SALLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil n'était pas à l'aise de faire ses rencontres en huis clos dans les salles mal insonorisées disponibles à la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil avaient besoin de faire ces rencontres en privé dans le but de pouvoir prendre des décisions éclairées sur des points méritants d'être bien analysés au préalable;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU**

**D'ACCEPTER** qu'une salle ait été louée à l'hôtel Nouvelle Frontière au coût de 90 \$ plus taxes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Picard appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter le projet de résolution présenté ci-haut mentionné.

**Adoptée**

**19. 2021-02-24 DÉNEIGEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** qu'une plainte a été signifiée au maire par la Fabrique, qui mentionne que leur cour n'avait pas été déneigée le jeudi 21 janvier et qu'un locataire était enlisé dans la neige;

**CONSIDÉRANT QU'**après constatation, il était nécessaire que quelqu'un du conseil prenne l'initiative de faire déneiger le plus tôt possible;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé principal de voirie de la municipalité n'a pas pu être rejoint pour qu'il nous explique pourquoi il n'avait pas fait son travail comme à l'habitude;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé principal de voirie aurait dû être disponible le jeudi 21 janvier ou le vendredi 22 janvier pour faire ces travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé sur appel de la municipalité n'a pas pu être rejoint;

**CONSIDÉRANT QUE** des photos ont été prises pour montrer l'état des lieux;

**CONSIDÉRANT QU'**après avoir rejoint Simon Cloutier, il était disponible à venir faire les travaux;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU**

**D'ACCEPTER** que Simon Cloutier soit allé déneiger l'ensemble du terrain de la Fabrique incluant le stationnement au tarif horaire de 125 \$ plus taxes. Une heure a été nécessaire pour ouvrir la cour au complet selon les standards demandés récemment à notre employé soit, de déneiger sans trop ouvrir large. La forme d'ouverture demandée à Simon Cloutier devrait être l'exemple à suivre pour notre employé.

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière appuyé par madame la conseillère Maryse Audet et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter le projet de résolution présenté ci-haut mentionné.

**Adoptée**

**20. 2021-02-25     ACHAT D'UNE CARTE GÉOGRAPHIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a maintenant quorum depuis le 14 septembre 2020 et en pouvoir, selon la loi, de prendre désormais toutes les décisions relatives au bon fonctionnement de l'organisation municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal avait besoin d'une carte géographique précise du territoire dans le but de régler certains problèmes reliés à la propriété de certains lieux;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité mis en place par le nouveau conseil relié aux chemins et aux bâtiments puisse prendre position de façon éclairée sur certaines situations litigieuses;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal accepte l'achat d'une carte géographique de la MRC au montant de 50 \$ (les taxes ne sont pas applicables).

Il est proposé par madame la conseillère Maryse Audet appuyé par madame la conseillère Ghislaine Cossette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter le projet de résolution présenté ci-haut mentionné.

**Adoptée**

**21. ACHAT AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ**

**22. HORAIRE DES EMPLOYÉS**

**23. 2021-02-26     DEMANDES DE SUBVENTIONS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal veut être au courant de tous les projets présents et à venir ainsi que de toutes les demandes de subvention reliées à ces projets sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les projets municipaux et/ou tous les projets relevant de la corporation de développement de Saint-Marc-de-Figuery doivent obligatoirement être appuyés ou autorisés préalablement par une résolution du conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes demandes de subventions reliées directement ou indirectement à la municipalité doivent être autorisées et signées et/ou contresignées par le maire ou un autre membre assigné par le conseil;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU**

**QUE** tous les projets et les demandes de subvention relevant directement ou indirectement de la municipalité devront être obligatoirement autorisés par le conseil municipal.

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Picard appuyé par madame la conseillère Ghislaine Cossette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter le projet de résolution présenté ci-haut mentionné et de désigner madame la conseillère Diane Laverdière comme membre assignée par le conseil.

**Adoptée**

**24. ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE ATR**

**25. DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE DU MOIS DE JANVIER 2021**

**26. 2021-02-27     ADOPTION DES DÉPENSES**

Il est proposé par madame la conseillère Charlène Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter les dépenses du mois de janvier 2021 et celles prévisibles de février 2021, en date de la séance du conseil.

Comptes fournisseurs payés en janvier 2021 pour un total de 100 530,84 \$  
Versement par chèque C2100001 à C2100020  
Paieement en ligne sécurisée L2100001 à L2100005  
Paieement par transfert électronique P2100001 à P2100027  
Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard de février 2021  
Comptes à payer en février 2021 en date du conseil pour un total de  
55 771,54 \$  
Salaires payés en janvier 2021  
D2100001 à D2100024 pour un montant total de 12 601,04 \$, et  
P2100001 pour un montant total de 1 349,06 \$.

**Adoptée**

**27. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**28. 2021-02-28 LEVÉE**

À 20 h 21, il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, appuyé par madame la conseillère Charlene Barbe et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la séance soit, et est levée.

**Adoptée**

---

Daniel Rose, maire

---

Doris Bélanger, directrice générale  
et secrétaire-trésorière